



Union
syndicale
Solidaires

BPCE PERSISTE À VOULOIR DISTRIBUER DES MIETTES

Lors de la troisième réunion de NAO qui s'est déroulée jeudi 18 novembre, BPCE a refusé de verser une prime covid aux 37 000 salarié-es de la branche Caisse d'épargne (tout comme en 2020 !). La DRH continue à rester sourde aux revendications légitimes des salarié-es : **des augmentations générales de salaire supérieures à l'inflation.**

Sur les 5 dernières années, les augmentations générales de salaire ont progressé de 1,5 % alors que l'inflation affiche 5,9 % au compteur. **Cela représente une perte de pouvoir d'achat de 4,4 %.**

Dernière proposition de BPCE : 0,8 % d'augmentation générale des salaires !

⇒ Pour un salaire de 1 500 € net cela représente 2 pièces de 20 centimes par jour.



Alors que chaque jour les salarié-es cravachent pour la « grandeur du groupe BPCE », comment peut-on tolérer une telle impudence à notre égard ? Comment peut-on accepter la différence de salaire en défaveur des femmes qui est passée de 5 280 € en 2018 à 5 796 € en 2020 (moyenne des CE) ?

Voici la logique salariale et économique de BPCE qui méprise les salarié-es :

- ⇒ BPCE tire profit des salarié-es pour atteindre **sur les 9 premiers mois de l'année un résultat net record de 3,5 Md€**, de quoi largement augmenter tous les salaires.
- ⇒ BPCE propose 0,8% d'augmentation générale des salaires alors que l'inflation en 2021 devrait frôler les 4% selon certain-es économistes !
- ⇒ **0,8 % représente une enveloppe totale de 12 M€, l'équivalent d'une toute petite journée de travail** en termes de résultat net comparé aux 5 milliards de résultats « exigés » par Mignon !
- ⇒ BPCE ne rechigne pas à verser un chèque de **4,1 millions d'euros pour un ex-directeur général de Natixis**, François Riahi, plutôt que de reconnaître le travail des salarié-es.
- ⇒ La masse salariale a baissé de plus de 35 M€ en quelques années en raison de milliers de suppressions d'emplois.

Les salarié-es ne font pas l'aumône. Nous exigeons des augmentations générales de salaire conséquentes en lien avec les performances économiques du Groupe et le niveau de l'inflation.

SUD-Solidaires revendique 300 € par mois pour toutes et tous avec 1 700 € net minimum par mois !

Le 23 novembre 2021 / 20-2021

Le bureau national : Jérôme Bonnard – Gabriel Breuillat – Chrystelle Dechâtre-Bonnard – Jean Feuz – Karine Le Diuron – Olivier Le Saëc – Damien Pinsault – Alain Quesne

SUD-Solidaires Groupe BPCE

110 avenue de France – 75013 Paris

Contacts : 06 73 46 11 98 / sudbpce@gmail.com

Site : www.sudbpce.com

